

L'école et la promotion du commerce équitable

Chaque année, des centaines d'écoles du Québec entreprennent des campagnes dans le but de financer diverses activités parascolaires. On demande alors aux élèves de vendre toutes sortes de produits. Le chocolat est un des choix les plus populaires, et la campagne est souvent truffée d'autres publicités et de prix pour les meilleurs vendeurs. Certaines écoles ont par contre choisi de financer leurs activités par la vente de «chocolat équitable». Cette approche me paraît aller de soi. Elle devrait même, à mon avis, être adoptée par l'ensemble des «équipes écoles» des pays riches.

Le chocolat vendu par les grands importateurs de cacao est inéquitable — c'est le moins qu'on puisse dire — pour ceux qui en récoltent la matière première. Les plantations de cacaoyers, en effet, exploitent sans pitié des paysans et des enfants. Des observateurs rapportent même qu'en Afrique de l'Ouest, des enfants sont forcés de travailler, voire carrément enlevés, pour travailler à un salaire dérisoire. Non seulement ce chocolat est inéquitable, il perpétue des conditions d'esclavage incompatibles avec l'Etat de droit des sociétés développées où ce chocolat est vendu.

Ce sont les consommateurs, nous tous — et particulièrement les «équipes écoles» — qui disposent du plus grand pouvoir afin de contribuer à changer cet état de fait. En décidant d'acheter du chocolat certifié équitable, le consommateur envoie aux principaux producteurs le message suivant: «Vous devez désormais me prouver que votre commerce ne génère pas des profits sur le dos d'esclaves et d'enfants enlevés...»

Si les écoles adoptent finalement cette approche, ce sont maintenant des milliers de consommateurs qui envoient le même message. C'est aussi l'occasion, pour les milieux scolaires, de financer leurs activités tout en faisant la promotion de valeurs compatibles avec l'éducation que doit recevoir, à mon avis, un jeune citoyen du monde aujourd'hui, soit l'idée toute simple que si le commerce international doit avoir un avenir, il faut que l'accès à la condition de citoyen (à des droits fondamentaux, à l'éducation, etc.) fasse partie du même monde.

Maurice Langlois
Enseignant
Le 9 décembre 2002